

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Le 19 octobre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Alain Fournier de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	LAINE	Pauline	P
BESSIN	Pierrette	P	FRANÇOIS	Marielle	Procuration à C. GAUTIER
PFEIFFER	Michel	P	DUBOSCQ	David	Procuration à P. BESSIN
AMELINE	Sylvie	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEMESLE	Jean	Secrétaire de séance	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOIN	Sandra	P	JULIEN	Jean-Marc	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	PIGASSE	Nicolas	P
GAUTIER	Claudine	P	BOUYER- MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
GUILLOTTE	Hubert	P	LEBRETON	Delphine	P
DANGUY	Patrick	P	LARSONNEUR- MOREL	Dominique	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P			

M. le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage à l'enseignant victime d'un acte de violence et en soutien à l'ensemble des enseignants.

« On doit être plus que jamais unis et savoir se rassembler sur l'essentiel. Je considère que la République est menacée, et il est important d'être solidaire face à cette menace. »

Il rappelle que le Conseil Municipal et l'ensemble de la population d'Agon-Coutainville ont toujours été exemplaire face à ce type d'évènement, et que les manifestations de soutien organisées sur la commune suite aux attentats de 2015 ont été particulièrement suivies.

Il regrette de ne pas avoir eu connaissance du rassemblement organisé à Coutances pendant le week-end. « J'y aurais bien sûr participé, au nom du Conseil Municipal et au nom de l'ensemble de la population. »

Il annonce qu'un courrier de soutien sera adressé aux enseignants de la commune.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

N° 1 – FINANCES

BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE

M. MASTELLOTTO rappelle que par décision du Conseil Municipal du 28/07/2020, le Conseil Municipal a validé le principe de l'acquisition du terrain cadastré section AE 113-860-396, appartenant à M. Georges QUETIER.

M. le Maire a fait valoir le droit de préemption de la Commune pour l'acquisition de ces parcelles.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Parallèlement, l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) a été sollicité pour intervenir dans le projet de délocalisation des services techniques (CM du 7/09/2020), accompagner la Commune dans l'acquisition de ce terrain et constituer une réserve foncière.

Nous avons maintenant l'accord de l'EPFN pour l'acquisition de cette parcelle. La collectivité disposera alors d'un délai de 5 ans pour valider son projet de délocalisation.

Ce mouvement budgétaire n'a pas été prévu au Budget 2020. Il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour permettre le paiement de l'acquisition, le moment venu, et sa rétrocession immédiate à l'EPFN.

Il est proposé la modification suivante :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		SECTION INVESTISSEMENTS RECETTES	
COMPTE 21 Immobilisations corporelles Article 2111	+ 750 000 €	COMPTE 24 Produits des cessions Article 024	+ 750 000 €

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette modification budgétaire.

N° 2 – FINANCES

PROGRAMME DE VOIRIE – DEMANDE D'AVANCE FORFAITAIRE

M. MASTELLOTTO explique que l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 prévoit un certain nombre d'assouplissements dans la commande publique et notamment la possibilité pour les acheteurs de verser des avances d'un montant supérieur au taux maximal de 60 % prévu par le Code de la Commande Publique.

Le marché initial de travaux de voirie (Programme 2019-2021), attribué à l'Entreprise LAISNEY TP (transféré à l'Entreprise PIGEON TP NORMANDIE par avenant) sous la forme d'un marché à bons de commande, prévoit la possibilité de versement d'une avance sous réserve de la constitution d'une garantie bancaire.

L'Entreprise PIGEON TP NORMANDIE demande à bénéficier d'une avance forfaitaire de 30 %, motivée par un besoin de trésorerie suite à la crise sanitaire, non conditionnée par la fourniture d'une garantie bancaire.

Il est proposé d'introduire par avenant au marché initial la possibilité de verser une avance forfaitaire de 153 148.77 €, représentant 30 % HT du marché à bon de commandes (Bons de commandes 6 et 7 d'un montant total de 510 495.89 €).

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GUILLOTTE précise que le chantier de la rue Eugène Fontaine, concerné par cette demande, avance rapidement et que les délais annoncés seront respectés. Il lui semble normal d'accepter le versement de cette avance. Les travaux réalisés représentent un montant supérieur à la demande d'acompte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette demande d'avance forfaitaire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

N° 3 – FINANCES
SUBVENTIONS

M. le Maire annonce qu'il retire de l'ordre du jour l'attribution de la subvention à l'association MAUNA KEA, considérant que la discussion n'est pas suffisamment aboutie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

- Association LA POINTE MUSICALE : subvention de 150.00 € (omise lors du vote du 28/07/2020)

Après analyse de cette demande, la commission « Vie Associative et Sports » a émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 150,00 € à l'Association LA POINTE MUSICALE.

N° 4 – FINANCES
ASSOCIATION LES PETITS MOUSSES – CONVENTION DE FINANCEMENT

M. MASTELLOTTO rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 Juillet 2020, une subvention de 28 000 € a été accordée à l'Association des Petits MousseS, pour financer la prestation de surveillance de la cantine qu'elle assure pour le compte de la Commune.

S'agissant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, ce financement doit faire l'objet d'une convention. La convention actuelle a été signée le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans. Il y a donc lieu de la renouveler.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à la majorité, M. GUILLOTTE n'ayant pas participé au vote.

M. GUILLOTTE, intéressé par ce dossier, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Les Petits MousseS.

N° 5 – FINANCES
ASSOCIATION LES BEAUX JEUDIS – CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX

Mme LE THIMONNIER explique que l'Association des Beaux Jeudis utilise une salle d'activités au Home du Cotentin, pendant les travaux de rénovation du Foyer des Marettes. Cette mise à disposition nécessite d'établir une convention, validant les conditions d'occupation et notamment la participation financière de la Commune, sur la base de 20 € la demi-journée d'occupation, soit 25 demi-journées jusqu'au 20/12/2020.

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Home du Cotentin et l'Association des Beaux Jeudis.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

N° 6 – FINANCES

PRISE EN CHARGE DES TAXES FONCIERES D'UN BIEN CHALLE

M. MASTELLOTTO rappelle que par donation du 23 décembre 2016, l'appartement situé 39 rue Buffon à Paris 5^{ème} a été transféré en propriété à la Commune d'Agon-Coutainville.

Toutefois, les impôts fonciers ont continué à être transmis aux époux CHALLE pour les années 2017-2018-2019.

M. et Mme CHALLE demandent le remboursement des sommes versées, soit 2 464.00 €.

Il est proposé de valider ce remboursement.

[La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

N° 7 – FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

M. MASTELLOTTO expose que l'article L.2123-18 du CGCT permet le remboursement des frais exposés par les élus à l'occasion de l'exercice de leur mandat, dès lors que ces frais apparaissent nécessaires à l'accomplissement du mandat et qu'il peut en être apporté justification. Il s'agit des frais de transport et de séjour engagés par les élus pour se rendre à des réunions hors du territoire de la Commune.

La prise en charge s'effectue sur présentation de pièces justificatives (état des frais accompagné d'un ordre de mission).

Les frais sont remboursés dans les conditions applicables aux agents de l'Etat, fixées par le décret du 3 Juillet 2006.

[La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.](#)

- M. MASTELLOTTO précise que M. le maire ne demande aucun remboursement de frais pour ses déplacements, et il l'en remercie.
- M. GUILLOTTE précise que les conseillers communautaires peuvent obtenir des remboursements de leurs frais de déplacement auprès de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 8 – TRAVAUX

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE – VALIDATION DES AVENANTS

Mme AMELINE expose que le projet d'extension et de restructuration de la Mairie prévoit 2 phases de travaux.

La première, en cours d'exécution, prévoit le réaménagement de la salle du Conseil au 1^{er} étage et son accessibilité par un ascenseur, la création de sanitaires et le réaménagement de 2 bureaux au rez-de-chaussée, à gauche du couloir. Le montant des marchés de la 1^{ere} phase s'élève à 455 956.99 € HT.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

La 2^e phase prévoit la restructuration de l'ensemble des locaux d'accueil, des services administratifs et des bureaux des élus, avec une partie en extension. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 580 860.00 € HT en phase d'Avant-Projet.

Toutefois ce phasage fait apparaître des difficultés dans l'exécution du chantier et une perte de temps et d'efficacité pour les entreprises (accès au chantier, facilité pour la création des réseaux, économie prévisible sur la partie plomberie-électricité, économie prévisible sur les matériaux...) Il est donc proposé de prévoir une anticipation sur la phase 2, par avenants. Le montant des avenants proposés sera déduit du montant de la phase 2, avec sans doute une économie conséquente pour l'ensemble.

Les montants des avenants sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

S'agissant, pour certains lots, d'avenants représentant plus de 50% du montant initial du marché, il est obligatoire de les faire valider par le Conseil Municipal.

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

LOT	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MARCHE INITIAL HT	MARCHE INITIAL TTC 20%	AVENANT 1	AVENANT 2	TOTAL TTC AVENANT	AVENANT %	MARCHE TTC AVEC AVENANTS
01	DEMOLITION GROS ŒUVRE	BOSCHE	134 246.00 €	161 095.20 €	2 984.16 €	83 492.60 €	86 476.76 €	53.7%	247 571.96 €
02	CHARPENTE BOIS	LEPETIT DANIEL	6 701.82 €	8 042.18 €	3 359.14 €		3 359.14 €	41.8%	11 401.32 €
03	COUVERTURE ZINGUERIE	MARIE TOIT	34 972.10 €	41 966.52 €	16 409.51 €		16 409.51 €	39.1%	58 376.03 €
04	MENUISERIE EXTERIEURES ALU SERRURERIE	AMC FOLLIOU	42 654.77 €	51 185.72 €			0.00 €	0.0%	51 185.72 €
05	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ORQUIN	23 910.93 €	28 693.12 €	12 006.35 €		12 006.35 €	41.8%	40 699.47 €
06	PLATRIERIE ISOLATION	ORQUIN	54 456.51 €	65 347.81 €	25 981.46 €		25 981.46 €	39.8%	91 329.27 €
07	PEINTURE SOLS SOUPLES	LEBOUVIER	24 598.53 €	29 518.24 €	9 145.26 €	5 230.09 €	14 375.35 €	48.7%	43 893.59 €
08	CARRELAGE FAIENCE	LENOBLE	5 034.25 €	6 041.10 €	4 088.40 €		4 088.40 €	67.7%	10 129.50 €
09	ASCENSEUR	CFA	18 400.00 €	22 080.00 €			0.00 €	0.0%	22 080.00 €
10	DESAMIANTAGE	OUEST AMIANTE	18 258.00 €	21 909.60 €	45282.00	9504.00	54 786.00 €	250.1%	76 695.60 €
11	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	LAUNAY & ROULAND	65 072.26 €	78 086.71 €			0.00 €	0.0%	78 086.71 €
12	ELECTRICITE CFO/CFA	EIFFAGE ENERGIE	27 651.82 €	33 182.18 €	1 785.48 €		1 785.48 €	5.4%	34 967.66 €
TOTAL GENERAL :			455 956.99 €	547 148.39 €			219 268.45 €	40.07 %	766 416.84 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Mme AMELINE précise que le déroulement du chantier en deux phases a fait l'objet d'une réflexion, tant de la part de l'architecte que de la part des entreprises. Il a été convenu que, par mesure d'économie et de gain de temps, il était opportun de réinclure en phase 1 des travaux prévus en phase 2 :

- Le désamiantage, réalisé en 1 fois, permet de réduire les coûts (mobilisation des équipes, décontamination et analyses d'air en 1 seule fois...)
- La démolition de tous les ouvrages non conservés permet de mobiliser les équipes et les engins en une seule phase.
- La réalisation des réseaux enterrés permet la mise en fonction globale de la partie ancienne.
- La réalisation des extensions arrière facilite l'intervention des entreprises et permet de limiter les nuisances pour le voisin.
- Des économies substantielles seront faites sur la phase 2, qui peuvent être estimées à environ 46 000 €.
- Le planning du chantier sera réduit, puisque les deux phases pourront se chevaucher et permettront de gagner 6 mois dans la réalisation globale des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. CAVELLEC)

- VALIDE les avenants proposés
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

N° 9 – PERSONNEL

CREATION D'UN CONTRAT PEC (Parcours Emploi Compétence)

M. le Maire propose de valider le principe d'un contrat PEC en soutien des services administratifs de la Mairie ou en remplacement d'agents absents. Ce contrat destiné à un public de travailleurs handicapés est financé par l'Etat à hauteur de 60% du SMIC horaire. Ce type de contrat peut être signé pour 9 mois maximum, renouvelable, sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Contrat 86.60 h mois x 10.10 €	874.66 €
Charges mensuelles	368.00 €
TOTAL	1 242.66 €
SUR 9 MOIS	11 183.94 €

CONTRAT PEC après financement 4 474.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de ce contrat.

[La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.](#)

Mme GAUTIER précise qu'il ne s'agit que de l'application de la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

N° 10 – PERSONNEL

CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le Maire explique qu'une formation professionnelle est organisée en collaboration avec la Commune de Montmartin sur Mer (formation « autorisation de conduite de tracteur-tondeuse et formation « autorisation de conduite de tracteurs). 4 agents sont concernés par chaque formation.

Une convention doit être établie pour définir les conditions de cette collaboration, et notamment la participation financière de la Commune, à savoir 350 € HT pour chacune des deux formations.

La Commission des Finances, réunie le 13/10/2020, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.

N° 11 – CIMETIERE – REPRISE DE CONCESSIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reprise de concessions échues ou abandonnées a été engagée le 17 octobre 2017, dans les conditions prévues à l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que les concessions concernées par cette procédure ont fait l'objet de plusieurs constats d'abandon, que la publicité a été régulièrement effectuée, que le mauvais entretien des sépultures est nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à reprendre les concessions figurant dans la liste ci-dessous :

Concession en état d'abandon : Carré 3

CONCESSION LECHEVALIER Armand (décédé en 1930) - AC 1054 – concédée en 1960 – échue en 2010
CONCESSION COUET Pierre (décédé en 1959) - AC 1153 – concédé en 1959 – échu en 2009
CONCESSION JOLY Léon (décédé en 1887) - AC 1026 – perpétuelle concédée en 1887
CONCESSION PERCEPIED -GIRAD (décédée en 1929) - AC 1048 - perpétuelle concédée en 1929
CONCESSION NICOLE Emmanuel (décédé en 1878) AC 940 – perpétuelle concédée en 1878
CONCESSION FOUQUET-LEPREST (décédée en 1936) - AC 920 – perpétuelle concédée en 1936
CONCESSION LEBOURG (décédé en 1885) - AC 1034 - aucun renseignement concernant la concession.

Concession en état d'abandon : Carré 4

CONCESSION PICHARD Emile (décédé en 1920) - AC 593 - perpétuelle concédée le 04-04-1920.
CONCESSION SAVARY Aristide (décédé en 1916) et TRANCHANT épouse SAVARY Victoria (décédée en 1923) - AC 600 - perpétuelle concédée le 17-03-1916.
CONCESSION GINARD (décédé le 30-10-1868) - AC 604 – perpétuelle concédée le 17-03-1916.
CONCESSION LEHUBY Emile (décédé le 02-04-1895) et CERISIER épouse LEHUBY Ernestine (décédée en 1929) - AC 630 – perpétuelle concédée le 30-03-1885.
CONCESSION HARMAND Julien (décédé en 1946) - AC 638 – centenaire concédée le 13-01-1942.
CONCESSION JOURNOT Auguste (décédé en 1925) et MARTIN Oreste (décédé en 1928) - AC 647 – perpétuelle concédée le 06-05-1925.
CONCESSION MARTIN épouse ROULIER (décédée en 1925) - AC 699 – concession échue depuis 2009.
CONCESSION DHONT Adolphe - AC 727 – perpétuelle concédée le 01-03-1963.
CONCESSION LEFRANCOIS Alfred (décédé le 01-01-1963) - AC 732 – concédée pour 15 ans le 23-08-1996. Echue depuis 2011.
CONCESSION AUBERT Jacques (décédé en 1969) référence AC 750 – concédée le 21-11-1999 pour 15 ans. Echue depuis 2014.
CONCESSION BURNEL Octave et BURNEL Marie (décédée en 1957) - AC 800 - le 28-10-1957.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

CONCESSION BARRAT François (décédé en 1923) - AC 804 – concédée pour 15 ans le 17-08-1948. Echue depuis 1963.
CONCESSION RUAULT (décédé en 1953) - AC 811 – concédée pour 15 ans le 12-02-1953. Echue depuis 1968
CONCESSION HALFF William (décédé en 1996) - AC 829 - concédée pour 50 ans le 25-01-1996. Echue depuis 1996
CONCESSION FOUCHARD Edmond (décédé en 1918) AC 840 - perpétuelle accordée le 09-06-1954.
CONCESSION MACE Paul (décédé en 1916) et MACE Pierre (décédé en 1904) - AC 848 - centenaire accordée le 28-10-1950.
CONCESSION POTIER Rémy (décédé en 1951) - AC 853 – centenaire concédée le 27-07-1955.
CONCESSION GUILLOT Maurice et DURAND Louise - AC 878 - perpétuelle concédée le 10-05-1953.
CONCESSION LEHUBY (décédé le 01-01-1970) et LEHUBY Adolphe (décédé en 1960) AC 888 – perpétuelle concédée le 24-02-1960.
CONCESSION ROUSSEAU Raphael (décédé en 1960) -AC 890 – perpétuelle concédée le 22-02-1960.
CONCESSION BATAILLE Georges (décédé en 1962) et FREMONT épouse BATAILLE Marie (décédée en 1962) - AC 905 -attribuée pour 15 ans le 22-11-2001. Echue depuis 2016.
CONCESSION FAUTRAT Edmond (décédé en 1974) - AC 907- perpétuelle concédée le 19-10-1979.

Vu les procès-verbaux en date du 08 juin 2017, 17 octobre 2018 et 11 octobre 2019, les concessions mentionnées ci-dessus ont cessé d'être entretenues et sont en état d'abandon.

- M. GUILLOTTE informe le Conseil Municipal que le cimetière est à ce jour très bien entretenu et qu'on peut se féliciter du traitement en herbe des entretombes.
- Mme BOUYER-MAUPAS est satisfaite de cette nouvelle et rappelle que le cimetière n'était pas très bien entretenu ces derniers mois.
- Mme LARSONNEUR-MOREL propose d'aller visiter le cimetière de Montebourg qui a adopté la démarche « 0 phyto » comme Agon-Coutainville, en installant un système de caillebotis.
- M. le Maire précise que le cimetière est composé d'environ 5 000 tombes, et que son extension va devoir être prévu à court terme.
Concernant cette reprise de concessions, il a été fait appel à un spécialiste pour savoir si certains monuments étaient susceptibles d'avoir un intérêt historique. Aucune concession n'a été jugée remarquable et digne d'être conservée.
- Mme BOUYER-MAUPAS demande s'il est possible d'envisager l'ouverture du cimetière 2 fois par semaine au lieu d'une fois.
- M. le Maire rappelle que le cimetière est ouvert toute la journée du samedi et que cela doit permettre aux usagers d'accéder aux sépultures. Il rappelle que cette possibilité n'est offerte qu'aux personnes qui ont du mal à se déplacer.
- M. GUILLOTTE propose de créer un « Comité d'usagers » du cimetière pour établir un règlement applicable aux familles. Il précise qu'en cas de besoin, la clé du portail est disponible en mairie, sur demande exceptionnelle.
- Mme LARSONNEUR-MOREL pense qu'une des concessions figurant sur la liste concerne sa belle-famille. Elle annonce donc qu'elle s'abstiendra sur cette question.

Par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme LARSONNEUR-MOREL), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la liste des concessions à reprendre
- AUTORISE M. le Maire à reprendre les concessions concernées par la procédure.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

N° 12 - MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DES CHEQUES DEJEUNERS

M. le Maire explique qu'une régie d'avances et de recettes pour les chèques déjeuner accordés au personnel a été créé par délibération du 16/09/2013.

Cette régie prévoyait un montant maximum d'avances de 20 000 € (article 6 de l'acte constitutif de la régie). Au vu du fonctionnement réel de la régie, sur proposition de Mme la Trésorière, il convient d'ajuster le montant de la régie et de le ramener à 18 000 €, en référence à l'arrêté ministériel du 3/09/2001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la modification proposée.

N° 13 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le directeur des services fiscaux nomme les commissaires titulaires et suppléants, à partir d'une liste de contribuables, établie par le Conseil Municipal, comportant le double des membres prévus, soit 16 titulaires et 16 suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROPOSE la liste ci-dessous :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Dominique LARSONNEUR-MOREL	Max LECAMPION
Alain LEGRAVEREND	Philippe CHARTON
Hubert GUILLOTTE	Jacqueline GIRARD
Delphine LEBRETON	Philippe ROBBE
Jean LEMESLE	Jean-Marc POISSON
Serge SAVARY	Philippe VAN BELLEGHEM
Roger FOURNIER	Jean-Marie SCHULLER
Catherine MONTREUIL	Patrick LEMERAY
Jean-Pierre DENGREVILLE	Gilles REINLING
Marcel DESBLEUMORTIERS	Yves PRUVOT
Chantal MONROCQ	Isabelle DARIDON
Maurice-Pierre ROBIN	Mathieu MERCIER
Michèle MARIETTE	Fabienne FANFANI
Philippe HELEINE	Sylvie VLEMINCKX
Philippe CHATEL	Monique HARDY
Philippe WLASNIAK	Evelyne FABRE

N° 14 – INSTALLATION D'UN AERATEUR A LA MARE DE L'ESSAY

M. GUILLOTTE expose que par courrier du 25 Août 2020, le Président de l'Association de la Mare de l'Essay a demandé à la Commune de réaliser l'installation d'un aérateur flottant sur la Mare de l'Essay, afin d'éviter la pollution naturelle due à la décomposition rapide des nénuphars en période chaude, provoquant une odeur désagréable, une mortalité des poissons et des nuisances pour la navigation des bateaux de l'école de voile.

Cette installation aurait un coût de 3708.23 HT – 4449.88 TTC.

L'association de la Mare de l'Essay participera au financement de cette installation à hauteur du montant HT, suivant une convention à établir.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

M. GUILLOTTE précise que l'Association de la Mare de l'Essay finance beaucoup d'installations sur le site, notamment les jeux, les pédalos, le mini-golf), avec les bénéfices réalisés grâce au travail des bénévoles qui assurent la gestion du site. M. GUILLOTTE fait appel aux bonnes volontés pour assurer le renouvellement des bénévoles de l'Association.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire a reçu dimanche soir des questions posées par M. PIGASSE, concernant d'une part la réponse envisagée au courrier de M. LANGEARD, transmis à tous les conseillers municipaux, et d'autre part la position de M. le Maire relative à la défense contre la mer envisagée sur le site de la Poulette.

Il rappelle que, s'agissant de tels dossiers, la réponse ne peut être préparée le jour même du Conseil Municipal et sera faite dans un délai raisonnable.

C.M.B.

Mme LAINE fait un récapitulatif des dossiers en cours à la Communauté de Communes :

- Reconquête de la qualité des eaux : dossier très important en cours d'études.
- Tourisme : Mme GRIEU-LECONTE a été élue présidente de l'EPIC. Le bilan de la saison est positif pour l'ensemble du territoire. Néanmoins, c'est le littoral qui a bénéficié le plus de la saison estivale, avec une fréquentation de l'office de tourisme d'Agon-Coutainville représentant 24 % de l'activité touristique de l'ensemble du territoire.
L'EPIC reprend la gestion des gîtes communautaires, qui représente un chiffre d'affaires d'environ 100 000 € / an.
- Un bilan énergétique des bâtiments de la C.M.B. est en cours. Des travaux devront être envisagés.
- Numérique : M. ROUXEL, délégué au numérique, demande à récupérer un espace pour l'Espace Public Numérique à Agon-Coutainville. Il souhaite que le local proposé ne soit pas provisoire.
Mme LE THIMONNIER précise qu'un local est prévu à la Maison des Associations.
- Plan Climat : une réunion est prévue le 20 octobre 2020.
- Action Keetiz : tous les bons d'achat ont été vendus très rapidement. Le bureau a décidé de ne pas renouveler l'opération, de façon à garder des possibilités d'aides ultérieures.
- Aide à la rénovation de logements : le dossier est en cours d'étude par Delphine Fournier.

Mme LAINE rappelle que son action à la C.M.B. concerne essentiellement le Projet Educatif Social Local. Il s'agit de mettre en lien les différents partenaires intervenants dans le domaine de l'Enfance et la Jeunesse.

Actuellement, le diagnostic du territoire est en cours. L'opération « Tok-Tok » (information et collecte des priorités à envisager) a été mise en place, avec de bons retours. La phase de structuration du projet va suivre.

- Mme LE THIMONNIER confirme que la commission « Vie Associative » aura un grand rôle à jouer avec les associations pour la construction de ce PESL.

Déchets

M. GUILLOTTE informe que la Commission « Déchets » s'est réunie dernièrement. Il a été rappelé que l'entretien autour des PAV doit être assuré par les communes.

M. GUILLOTTE a demandé qu'un site de PAV enterrés soit aménagé sur le parking de l'Ecole de Voile Il rappelle que les coûts d'enfouissement des déchets vont beaucoup augmenter et qu'il est important de réduire au maximum le tonnage des déchets non recyclés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Banque Alimentaire

Mme GUILLON rappelle que la banque Alimentaire fait une distribution 2 fois par mois. La prochaine distribution aura lieu le 10 novembre 2020.

Une collecte de denrées sera organisée au Carrefour Market les 27 et 28 novembre 2020. A cette occasion, un appel à bénévoles est lancé pour cette opération. Sans bénévoles, la collecte ne pourra avoir lieu.

Port du masque

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Préfet de la Manche a pris un arrêté samedi 17 octobre 2020 en fin de journée pour imposer le port du masque sur les zones très fréquentées de la commune (Centre-Ville, le Passous, le Promenoir), avec application immédiate.

Cette disposition d'urgence a nécessité la mobilisation des services municipaux pour la mise en place de l'affichage.

M. le Maire remercie le personnel communal pour sa disponibilité et sa réactivité.

Journées Vertes et Bleues

Mme BESSIN informe le Conseil Municipal que la Préfecture a annulé plusieurs animations prévues dans le cadre des journées Vertes et Bleues, notamment le nettoyage de la plage et la dégustation de soupe. Les animations autorisées ne pourront être organisées qu'en groupe de 6 personnes maximum.

Travaux RD 44

- M. CAVELLEC demande des précisions sur le planning des travaux de la RD 44.
- M. LEMESLE précise que les travaux reprendront le 16 novembre 2020 et que la première phase du chantier ne nécessitera pas de fermeture de la voie. Le chantier sera géré en alternat. Les déviations seront mises en place à partir de janvier.
- Mme LARSONNEUR-MOREL prévient qu'il faudra être particulièrement vigilant sur la signalisation à mettre en place, notamment pour les poids-lourds. Elle a remarqué que les interdictions ne sont pas respectées et qu'il y a peut-être lieu de prévoir une verbalisation.
- M. le Maire confirme que les interdictions mises en place, notamment pour les poids-lourds, ne sont pas respectées, même en renforçant la signalisation et l'information.
- M. CAVELLEC insiste sur la nécessité de communiquer auprès du public et surtout des riverains et des commerçants. Il rappelle que les « flyers » distribués ne concernaient que la démolition des Points Cardinaux et la dernière phase de la 1^{ère} partie de la RD 44.
- M. le Maire et M. LEMESLE confirment qu'une information sur le chantier à venir sera réalisée.
- Mme HENNEQUIN demande s'il y aura une incidence sur le chiffre d'affaires des commerçants du bourg et si les travaux les impacteront.
- M. LEMESLE lui confirme que les commerçants seront impactés puisque leurs établissements sont situés dans l'emprise du chantier et qu'il ne peut en être autrement.
- M. le Maire rappelle qu'ils ont été contactés individuellement pour l'organisation du chantier, il assure qu'il sera vigilant sur l'organisation mise en place et répondra aux sollicitations des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2020

Le Secrétaire de Séance,
Jean LEMESLE



Le Maire,
Christian DUTERTRE

